



GÉRER LA PAIE DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF

15 jours (90 heures) - 4 200 € HT

→ OBJECTIFS

- ✓ Permettre à un gestionnaire de paie, d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble
- → PRÉREQUIS
- ✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus (attestation employeur à fournir). Etude du projet du participant
- ✓ Parcours éligible au titre du CPF
- ✓ Parcours numéro RS5943

→ Public

- ✓ Gestionnaire paie
- ✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

Plan de formation

- iournée 1 : le monde du spectacle, cadre juridique
- o journée 2 : les contrats de travail ; les permanents
- ojournée 3 : les intermittents ; les organismes sociaux
- journée 4 : les annexes VIII et X du chômage
- iournée 5 : les éléments de rémunération
- iournée 6 : Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas
- iournée 7 : la préparation de la paie
- Display journée 8 : la géographie d'un bulletin de paie

- iournée 9 : bulletin de paie : les bases particulières
- iournée 10 : les événements de la paie
- iournée 11 : entrées et sorties ; déclarations sociales
- o journée 12 : exercices de mises en application
- iournée 13 : application dans un logiciel de paie
- iournée 14 : techniques de pointage ; comptabilité de la paie
- iournée 15 : la veille sociale et juridique ; préparation de l'examen



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→ Pratique

Intervenants

Corinne Lebray Marie Chabredier Sophie Perrot Jérome Guyon

Horaires

10h à 13h et 14h à 17h soit une durée 6h/journée N° d'agrément 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris **T** 01 53 34 25 25 > www.ghs.fr SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

→ Note de synthèse → Examen de fin de parcours

→ Etudes de cas pratiques avec soutenance orale

→ Remise de supports écrits

→ Avez-vous besoin de cette formation?

- √Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle